COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt et un juin, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024CC4-2-6-114
OBJET : DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier
	:	M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. GIL Mathieu (en remplacement de M. MARTIN Henri)
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul (pouvoir donné à M. RENAUD Olivier)
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain
	:	Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à M. ALARY Alain)
Commune d'ESPALAIS	:	M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	:	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	:	M. BENOIT Pascal
	:	Mme CHARPENTIER Pierrette (pouvoir donné à M. BENOIT Pascal)
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard (pouvoir donné à M. BOUYAT Daniel)
	:	M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno
	:	Mme VRECH Régine (pouvoir donné à M. DOUSSON Bruno)

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01
Site : http://www.cc-deuxrives.fr
Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard
	:	M. RAUZY Jean
Commune de MANSONVILLE	:	Mme GUIZOT Danièle (en remplacement de Mme ESCUDE Vanessa)
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	Mme CHAPUS Marie-Dominique (en remplacement de M. BOISSEAU Christophe)
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LECORRE Christiane
	:	M. LOPES Ernest
	:	Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à Mme LECORRE Christiane)
	:	M. ZANIN Daniel
	:	Mme HOHOL Elisabeth
	:	M. ZMUDA Patrick
	:	Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de DONZAC	:	Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN	:	Mme BRU Laetitia
	:	M. GIL Philippe
	:	Mme LAROUSSINIE Francine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial

Monsieur Guy MERIEL a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01
Site : http://www.cc-deuxrives.fr
Email : info@cc-deuxrives.fr

2024CC4-2-6-114
OBJET : DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le Conseil Communautaire a, en octobre 2022, délibéré sur le principe de mise en œuvre de l'apprentissage au sein des services de la Communauté de Communes.

Depuis, la Communauté de Communes a accueilli deux apprentis :

- 2023/2024 – un apprenti en BPJEPS Activités Aquatiques et Nautiques à la piscine
Il a terminé sa formation et passé le diplôme avec succès en mai 2024.
Il poursuit sous contrat d'Educateur Sportif en qualité de Maître Nageur aux piscines de la Communauté de Communes.

- 2023/2025 - une apprentie en BTS Comptabilité au service Finances pour deux ans ; le contrat d'apprentissage court jusqu'en juin 2025.

Pour 2024, la Communauté de Communes a participé à la campagne de recensement des intentions de recrutement d'apprentis, et ce, afin de bénéficier de financements par le CNFPT (Centre National de Formation dans la Fonction Publique Territoriale).

Au terme de ce recensement, 2 contrats de formation ont été alloués à la Communauté de Communes ; ces contrats devront porter sur des métiers dits « en tension », dont la liste nous avait été transmise par le CNFPT.

Il revient à l'organe délibérant de décider de la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ; le Président propose de conclure dès la rentrée scolaire, deux contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Nbre d'apprentis	Diplôme Préparé	Service d'Affectation	Établissement de formation
1	BPJEPS AAN (1 an) Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education populaire et du Sport-Educateur Sportif-Spécialité Activités Aquatiques et de la Natation Diplôme niveau 4	PISCINE	CREPS ou Centres de formations agréés par les DRAJES (Délégations Régionales académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport)
1	DEEJE (3 ans) (Diplôme d'État d'Educateur de Jeunes Enfants)	Structures Petites Enfances (Crèche/Petite Crèche/Relai Petite Enfance)	IFRASS Institut de Formation, recherche, animation, sanitaire et social IRTS Institut régional du travail social

La rémunération des apprentis sera en fonction de leur âge et des cycles de formation suivis.

Le Comité Social Territorial (CST) en date du du 12 juin 2024 a rendu un avis favorable.

Le Président propose :

- d'accepter les propositions ci-dessus ;

- de le charger de procéder à toutes les démarches nécessaires au recours à ce dispositif ;

- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes aux contrats d'apprentissage seront inscrits au budget de la Communauté de Communes ;

- de l'autoriser, ou en son absence, d'autoriser son représentant, à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les organismes de formation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'accepter les propositions ci-dessus ;

- de le charger de procéder à toutes les démarches nécessaires au recours à ce dispositif ;

- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes aux contrats d'apprentissage seront inscrits au budget de la Communauté de Communes ;

- d'autoriser le Président ou en son absence, d'autoriser son représentant, à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les organismes de formation.

Fait à Valence d'Agen, le 27 juin 2024

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 28 juin 2024

Le secrétaire de séance
Monsieur le Maire GASQUES

Guy MERIEL

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives

Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire 09 JUIL. 2024
Reçu en Préfecture le
Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le 09 JUIL. 2024

AR Préfecture

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20240627-2024CC4_2_6_114-DE
Numéro d'acte :	2024CC4_2_6_114
Date de décision :	27/06/2024
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	4-2-6-0-0 (Fonction publique / Personnel contractuel / autres)
Fichier acte :	2024CC4-2-6-114 DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI
Date d'envoi de l'acte :	09/07/2024 15:02:54
Date de réception de l'AR :	**09/07/2024 15:03:26**

AR Préfecture

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20240627-2024CC4_2_6_114-DE
Numéro d'acte :	2024CC4_2_6_114
Date de décision :	27/06/2024
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	4-2-6-0-0 (Fonction publique / Personnel contractuel / autres)
Fichier acte :	2024CC4-2-6-114 DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI
Date d'envoi de l'acte :	09/07/2024 15:02:54
Date de réception de l'AR :	**09/07/2024 15:03:26**